



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 23 avril 2009

Communiqué de presse Projet de loi HPST : La FFMKR lance une pétition

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a interpellé à de multiples reprises le gouvernement et les élus sur les dangers du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

A l'approche des débats au Sénat, la FFMKR constate la croissance d'un fort mécontentement de la plupart des syndicats des professions de santé sur ce projet de loi.

Devant l'inquiétude des masseurs-kinésithérapeutes, la FFMKR a lancé une pétition nationale via Internet et intitulée :

« Non au massacre de l'exercice libéral et d'une santé au rabais pour nos patients ».

Cette pétition sera adressée aux députés ayant voté le projet de loi et aux sénateurs qui examineront le texte dès le 11 mai.

Il s'agit d'attirer, une fois de plus, l'attention des parlementaires sur le mécontentement du monde de la santé en général et des masseurs-kinésithérapeutes en particulier :

- La prévention est inscrite dans la convention nationale et dans le décret d'actes et de compétences des masseurs-kinésithérapeutes. Il est donc indispensable d'inscrire dans la loi, une définition du « masseur-kinésithérapeute, acteur de première intention en matière de prévention ».
- Le renforcement des échanges au sein d'une équipe de soins pluri-professionnelle autour d'un « professionnel de santé repère » serait en parfaite adéquation dans le cadre de la coopération interprofessionnelle.
- La mutualisation des sommes conventionnelles destinées à la formation continue est une aberration. Ces sommes sont un avantage inscrit dans la convention nationale et doivent le rester.
- La compétence nécessaire pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient doit être exclusivement réservée aux professions de santé. Il y va de la sécurité du patient.
- La réorganisation territoriale du système de santé, via la création des agences régionales de santé (ARS) placées sous la direction d'un « super préfet », aura pour conséquences une étatisation des soins de ville et un affaiblissement des conventions nationales avec la possibilité de contractualisation régionale.

24 heures après le lancement de cette nouvelle campagne de la FFMKR, la pétition a déjà reçu le soutien de plus de 1400 masseurs-kinésithérapeutes.

La FFMKR demande au gouvernement et aux parlementaires d'écouter les professions de santé qui ne sont pas opposées à une réforme indispensable du système de santé, mais qui veulent y être réellement associées.

La grogne monte, il serait sage et préférable d'assouplir un texte qui est loin de faire l'unanimité.

3 rue Lespagnol
75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34



L A M A I S O N D E S K I N É S I T H É R A P E U T E S